

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 92 (2020)

Heft: 2

Artikel: L'idéal coopérativiste à travers quelques grandes figures

Autor: Meuwly, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IDÉAL COOPÉRATIVISTE À TRAVERS QUELQUES GRANDES FIGURES

La lutte des classes électrise les uns et angoisse les autres. Mais tout le monde est conscient qu'il est impératif de résoudre les problèmes. La coopérative s'impose alors comme une grande idée fédératrice, enjambant les frontières politiques. Mais qui en ont été les principaux théoriciens dans notre pays ? Le présent article en donne un aperçu.

OLIVIER MEUWLY

Les historiens ont mis en évidence le lien profond qui unit l'idée de coopérative et la démocratie directe en Suisse. Les pastorales «Landsgemeinden» trouvent leur origine dans la gestion communautaire des alpages des cantons de Suisse centrale. Ont ainsi été inaugurés de nouveaux modes d'organisation collectives dont l'influence sera déterminante pour le développement de la Confédération née vers la fin du XIII^e siècle. Non que la «Landsgemeinde», ancrée dans une logique d'Ancien Régime ignorant les principes de la séparation des pouvoirs, fût encore considérée comme un modèle à suivre au XIX^e siècle. Mais l'idéal qu'elle représente va jouer un rôle essentiel: le but des radicaux et démocrates helvétiques sera non pas de recopier ces assemblées, mais d'inventer un système qui s'en inspire tout en restant adapté à notre modernité en gestation.

Karl Bürkli: démocratie directe et coopérative

Le souvenir de l'antique expression de la démocratie suisse dans son originalité se révèle pleinement dans la pensée de l'un des pères du socialisme suisse, le Zurichois Karl Bürkli (1823-1901). Rejeton d'une riche famille d'industriels, le jeune Karl adhère rapidement aux idées présocialistes de Charles Fourier. Dégoûté par les menées spéculatives de certains commerçants durant les guerres napoléoniennes, Fourier dessine un nouveau cadre où pourrait s'épanouir l'individu, en toute liberté, à l'abri d'échanges économiques échappant à son contrôle et abandonnés à la rapacité des plus audacieux. Il imagine des communautés, les phalanstères, qui réuniraient des familles où les gens travailleraient en fonction de leurs aspirations profondes, de leurs passions. La liberté qui y régnerait serait ainsi garante, à ses yeux, d'une harmonie absente de l'organisation capitaliste de la société.

Fasciné, Bürkli participe à la création d'un phalanstère au Texas. Pas découragé par l'échec total de cette expérience, il est convaincu qu'une réorganisation de la société ne peut passer que par l'association, catalyseur de l'énergie des individus à condition qu'elle soit régie par des mécanismes totalement démocratiques. Son combat pour une démocratie la plus directe possible commence, en même temps qu'il s'engage pour l'établissement de coopératives dans son canton, bientôt foyer vibrionnant de ce type de sociétés économiques. Les premières coopératives étaient apparues en Suisse à Bâle dans les années 1840. Bürkli fonde la première coopérative



Karl Bürkli

de consommation d'importance est fondée en 1851, qui essaimera vite au-delà des frontières zurichoises. Proche de de l'Internationale créée en 1864, il plaide pour une réforme du crédit et une banque d'Etat, à côté des banques privées.

La justice économique de Louis Ruchonnet

Mais Bürkli défend surtout l'idée que la démocratie directe, en instaurant plus de justice dans les fonctionnements sociaux, conduira à l'absorption de l'Etat, qu'il n'apprécie guère et qui se dissoudra ainsi dans la société. Il est du côté des démocrates, hostiles au régime au pouvoir à Zurich cadennassé par les amis d'Alfred Escher. Ils l'emportent en 1868 et élaborent une Constitution progressiste. L'échec de sa coopérative, déchirée entre nécessités économiques et idéal communautaire, l'incitera à se tourner vers un socialisme affirmé. Mais l'idéal coopérativiste n'est pas mort. Il prospère même dès les années 1860 alors que surgissent de plus en plus d'interrogations à l'égard du capitalisme et que le nombre de grèves



Louis Ruchonnet

augmente. Que le laisser-faire économique ne soit guère exempt de drames humains ne fait aucun doute. Mais comment favoriser le progrès économique sans l'étrangler par des mesures coercitives que les socialistes sont accusés de propager? Voilà l'essence du dilemme que s'échinent à résoudre les radicaux, colonne vertébrale de la Suisse «moderne» née en 1848. L'un des grands représentants du radicalisme, le Vaudois et futur conseiller fédéral Louis Ruchonnet (1836-1893), entend réconcilier le travail et le capital et n'entend pas brimer la créativité humaine en lançant des promesses oiseuses aux ouvriers. Il préfère les associer à l'activité économique, en leur permettant de devenir des acteurs de l'essor économique et d'accéder à la prospérité par l'épargne. La coopérative s'impose comme un moyen idéal. Ruchonnet participe à la création d'instituts bancaires sous forme de coopératives ainsi qu'à celle de la Société lausannoise de consommation en 1871. Il soutiendra également des institutions charitables articulées sur le même principe. Cependant, conscient des limites des coopératives comme mode d'organisation des institutions sociales, il se ralliera dès les années 1880 à une intervention plus forte de l'Etat, plus apte à offrir une protection sociale solide à l'ensemble de la société.

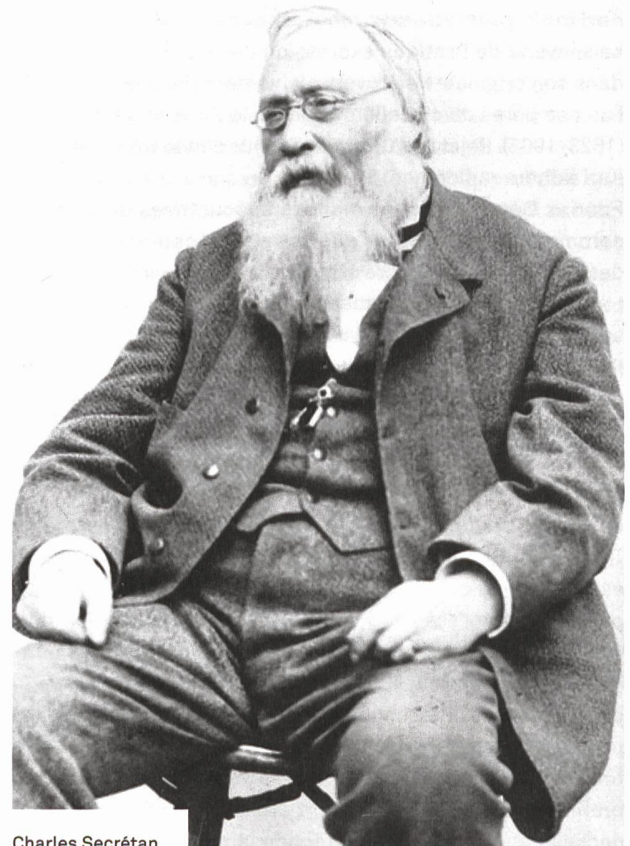
Coopérative et liberté selon Charles Secrétan

Les radicaux, piliers de l'Etat fédéral, et leur aile gauche devenue socialiste à partir de 1888 aperçoivent dans la coopérative le moyen de corriger les défauts du capitalisme sans déroger à leur attachement à la liberté. Comment se positionnera donc le groupe politique qui a justement fait de la liberté l'épicentre de sa doctrine? Ardents partisans de l'initiative individuelle et de la responsabilité qui en est le corollaire naturel, les libéraux adoptent le système capitaliste comme un donné d'une société riche et juste. S'ils reconnaissent les

périls d'une liberté débridée, il confient plutôt leur résolution à la charité. D'autres libéraux suggèrent toutefois une autre piste. Parmi eux, le philosophe Charles Secrétan (1815-1895), ancien élève du philosophe allemand Schelling.

Contre le socialiste matérialiste et déresponsabilisant, le philosophe protestant, qui voit en Dieu la source de la liberté, fustige le «darwinisme social» qui a conquis l'esprit de nombre de ses amis libéraux et conservateurs, mais aussi de républicains français. Non, pour lui, la vie sociale ne se réduit pas à une lutte où vainc le plus fort. Il adhère à une vision large et renouvelée de la solidarité, un principe d'ailleurs à la mode en cette seconde moitié du XIX^e siècle. Anarchistes, radicaux et républicains de tous genres la convoquent pour améliorer l'état social. Pour Secrétan, cette solidarité peut être garantie par l'Etat, car il refuse de se présenter pas comme son ennemi viscéral. Mais l'Etat n'est qu'un instrument utile destiné à faire vivre une liberté qui, elle, ne peut s'épanouir que dans le strict respect de la liberté individuelle, garantie par un droit de propriété inviolable.

Fidèle aux principes libéraux, Secrétan en prend volontiers le contre-pied dès lors qu'un nouveau chemin peut être ouvert vers l'accomplissement d'une liberté authentique. Contre l'égalité prônée par les socialistes, il revendique au contraire une égalité entre hommes et femmes, conforme à la nature. Pour une économie forte adossée à cet intangible droit de propriété, il ne voue aucun culte à un progrès infini. Favorable à la mise en action de tous les outils visant à favoriser la



Charles Secrétan

L'EFFICACITÉ DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Inscrite dans le Code civil de 1912, la notion de coopérative s'est imposée comme l'une des formes de sociétés reconnues par la loi. Soubassement d'un capitalisme social, elle est encore largement utilisée dès lors que l'ambition de ses fondateurs dépasse le seul gain à court terme. Mais les espérances qu'elle avait fait naître ont dû être revues à la baisse. Elle n'a pas réussi à offrir à elle seule une alternative durable à un capitalisme aussi fructueux et que problématique. L'action sociale de l'Etat n'a pu être évitée. En revanche, dans bien des domaines, le système coopératif a démontré, et continue à démontrer son efficacité, comme pour les coopératives d'habitation.

prospérité, il ne la comprend que si elle est accessible aux ouvriers. Et cet objectif ne peut être atteint de manière compatible avec l'idéal de liberté qu'à travers la coopérative, le lieu où se rencontrent et s'harmonisent les intérêts les plus divers.

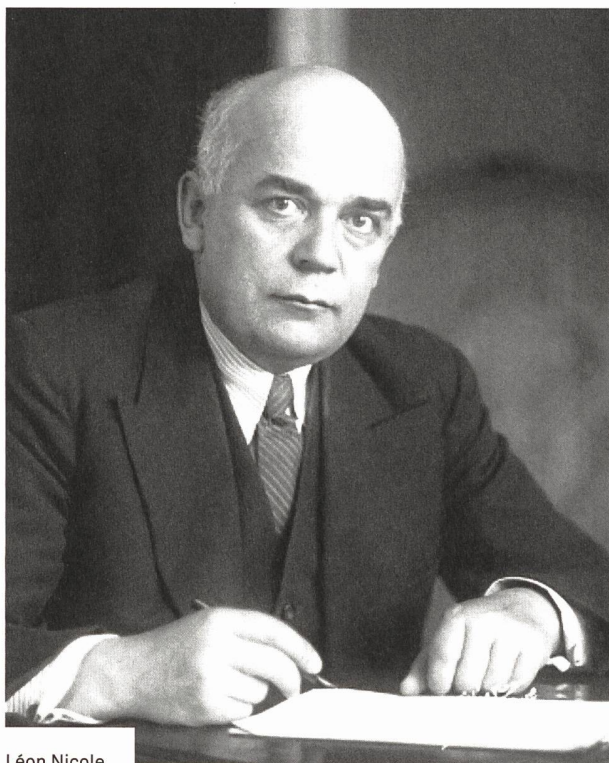
L'hygiénisme d'André Schnetzler

Ce libéralisme humaniste va trouver l'un de ses relais les plus actifs dans la vie politique en la personne de l'avocat André Schnetzler (1855-1911). Conseiller communal libéral de la ville de Lausanne en 1888, il est élu à l'exécutif de la capitale vaudoise en 1904, puis à la syndiculture en 1907. Egalement membre du Grand Conseil de son canton, il se fait connaître en 1896 lorsqu'il diligente une vaste enquête sur le logement. En cette fin de XIX^e siècle, la ville mute, un funiculaire relie Ouchy au centre-ville en 1872, le réseau de tramway suit en 1896. L'industrialisation gagne du terrain, l'électrification de la ville est en cours. Cette évolution qui caractérise la ville entraîne aussi son lot de problèmes. L'insalubrité des logements des quartiers populaires inquiète les autorités, une épidémie de fièvre typhoïde éclate en 1891.

Un sentiment d'urgence parcourt la ville. En 1889, Schnetzler se distingue, lui le porte-parole de la bourgeoisie locale, en se prononçant pour un droit au logement. Il demande même que la commune joue un rôle actif dans ce domaine. Une solution s'impose et l'enquête qu'il a conduite en constituera le fondement: recourir à l'instrument de la coopérative pour financer la construction de logements destinés aux ouvriers. La première coopérative d'habitation de Suisse romande avait été créée en 1858 au Locle, dans les Montagnes neuchâteloises. Soutenu par le groupe socialiste du Conseil communal de Lausanne, Schnetzler accompagne un projet qui débouchera sur la création de la coopérative de La Maison ouvrière en décembre 1903. En son conseil d'administration siègera également le mécène Anton Suter, beau-frère du conseiller fédéral radical Eugène Ruffy et fondateur de la maison du Peuple ainsi que d'une coopérative de consommation.

Le coopérativisme socialiste de Léon Nicole

Les coopératives d'habitation recevront souvent le soutien de syndicalistes soucieux de proposer des solutions concrètes aux maux de la société. Il en va ainsi à Genève où est fondée,



Léon Nicole

en juin 1919, au lendemain de la grève générale qui électrise la vie politique suisse en novembre 1918, une coopérative d'habitation dans laquelle s'impliquent de nombreux leaders syndicaux dont Léon Nicole (1887-1965). Fonctionnaire postal, il s'engage tôt dans le syndicalisme, fonde des journaux ouvriers et adhère en 1909 au Parti socialiste. Député au Grand Conseil à plusieurs reprises, il est élu au Conseil d'Etat en 1933, profitant de la vague «rouge» que déclenche la fusillade du 9 novembre 1932. Il en est éjecté quatre ans plus tard lorsque la droite revient au pouvoir. Exclu de son parti après avoir justifié le pacte germano-soviétique en 1939, il sera l'un des fondateurs du Parti du travail.

Pour l'instant, à peine la coopérative genevoise portée sur les fonts baptismaux, il s'empresse de répondre favorablement à l'invitation du comité de l'Union locale du personnel fédéral, composé surtout de cheminots, qui s'apprête à fonder une coopérative d'habitation à Lausanne. On est en 1920. Convié à évoquer l'expérience genevoise dans son canton d'origine, Nicole ne se dérobe pas. Mais le nom d'un autre orateur figure sur le carton d'invitation à cette assemblée inaugurale, preuve du large spectre que couvre l'idéal coopérativiste: celui d'Arthur Freymond, membre radical de l'exécutif de Lausanne et président de la section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Arthur Freymond: coopérative et corporatisme

Mais Arthur Freymond (1879-1970), d'abord professeur à l'Ecole normale, syndic de Lausanne de 1922 à 1924, député de 1921 à 1937, possède une autre casquette. Il est aussi le président des Amis de la corporation. L'idée de coopérative semble moins présente dans l'univers catholique, où dominant,

VILLE DE LAUSANNE

ENQUÊTE

sur les conditions du logement

ANNÉE 1894



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A LA

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

PAR

André SCHNETZLER

AVOCAT

Privat-docent à l'Université de Lausanne.

25 1162/1

LAUSANNE

IMPRIMERIE LUCIEN VINCENT

1896

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DU LOGEMENT

En 1894, le Conseil communal de la ville de Lausanne accrédite le principe d'une grande enquête sur le logement. Les élus veulent ainsi confirmer par la quantification l'existence d'une pénurie d'habitations salubres à bon marché. Cette initiative, promue par le philanthrope André Schnetzler (1855-1911), membre du Parti libéral, conseiller communal de 1888 à 1901 et syndic de Lausanne de 1907 à 1910, débouche sur l'inspection de 1991 bâtiments regroupant 7319 logement et 34 254 habitants en l'espace de 22 jours de travail.

Réalisée au moment où la question sociale et les préoccupations hygiénistes convergent vers de buts communs, l'enquête bien connue de l'historiographie vaudoise, est un document fondateur de la politique sociale du logement qui a vu le jour par la suite à Lausanne et dans les autres grandes villes du canton et de la Suisse romande.

E. Krebs

pour répondre aux problèmes de l'entre-deux-guerres, les zéloteurs de la corporation. Encouragés par la doctrine sociale de l'Eglise élaborée par le pape Léon XIII dans son encyclique «Rerum novarum» en 1891, ils ne demandent pas un retour des corporations médiévales, mais une réorganisation du travail fondée sur les associations professionnelles. Elles aussi sont appelées à résoudre le conflit entre le travail et le capital, mais par la coagulation des groupements composant le corps social par-delà les classes sociales. L'un des théoriciens du mouvement, le Grison Caspar Decurtins (1855-1916) fera allusion à des «coopératives professionnelles».

C'est au nom «d'une collaboration entre les classes en vue de la paix sociale et du bien commun», pour reprendre les termes d'un discours qu'il prononce au Grand Conseil, que l'antimusolinien Freymond défend, aux côtés de libéraux-conservateurs et de rares radicaux, la corporation. Pour lui, c'est par elle qu'il sera possible de régénérer le système institutionnel, jugé en lambeaux alors que démarre l'ère des totalitarismes. Mais l'appel de celui qui sera l'un des fondateurs de Groupements patronaux vaudois en 1947, fortement influencés par l'idéal corporatiste et très engagés en faveur des allocations familiales comme les milieux catholiques conservateurs, ne sera pas entendu. Freymond, qui finira sa carrière comme directeur de l'Assurance mutuelle vaudoise, restera toujours fidèle aux

coopératives et accompagnera étroitement les débuts de la société lausannoise en négociant pour la Municipalité les terrains confiés à la coopérative. ■

BIBLIOGRAPHIE:

- C. Eggs-Debidour, «La Maison ouvrière» 1903-1995. Le logement social – Réalisation d'un idéal, Lausanne 1995.
 J. Neuenschwander-Feihl, «Société coopérative d'habitation de Lausanne 1920-1995. 75 ans d'élan constructeur au service de la qualité de vie», Lausanne 1995.
 Bernard Lescaze, David Hiler, Anita Frei, «La Société coopérative d'habitation Genève & l'histoire du logement social à Genève (XIX^e et XX^e siècle) 1919-1994. 75 ans de la Société coopérative d'habitation Genève», Genève 1994.
 O. Meuwly, Louis Ruchonnet 1836-1893. «Un homme d'Etat entre action et idéal» Lausanne 2006.
 O. Meuwly, «Les penseurs politiques du 19^e siècle. Les combats d'idées à l'origine de la Suisse moderne» Lausanne 2007.
 A. Rauber, Léon Nicole «Le Franc-tireur de la gauche suisse (1887-1965)», Genève 2007.
 H-U. Schiedt, «Die Welt neu erfinden. Karl Bürkli (1823-1911) und seine Schriften», Zurich 2002.



atba
 architecture
 + énergie